

# **Le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales**

## **Intervention de Pierre Mauroy**

(Sénat, 19 janvier 2010)

Monsieur ou Madame le (la) président(e),  
Messieurs les ministres,  
Chers collègues,

Le texte dont nous débattons aujourd'hui - la réforme des collectivités territoriales - porte sur une des questions sur lesquelles j'ai le plus réfléchi et agi dans toutes les fonctions que j'ai occupées, et notamment quand j'étais Premier ministre.

C'est pourquoi je m'adresse à vous pour vous dire ma profonde conviction sur ce sujet.

En mars 2003, sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre, la constitution a été modifiée pour préciser que non seulement la France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » mais que son « organisation est décentralisée ». J'ai vu dans cette réforme l'aboutissement d'un long processus engagé sous mon gouvernement par les lois de décentralisation de 1982-83, avec l'assentiment du président de la République d'alors, François Mitterrand et avec la complicité efficace de Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur.

Rompant avec une longue tradition jacobine, ces lois ont rendu leur liberté aux collectivités territoriales et aux élus locaux. Elles ont en outre rapproché les citoyens des décisions qui les concernent dans leur vie quotidienne. Les Français ne s'y sont pas trompés, qui ont à plusieurs reprises largement approuvé cette démarche décentralisatrice.

Tous les gouvernements qui ont succédé au mien l'ont poursuivie, beaucoup d'opposants s'y étant finalement ralliés. Je pense notamment aux lois Joxe, Chevènement et Vaillant qui ont permis la montée en puissance de l'intercommunalité et de la démocratie de proximité.

Personne ne nie la nécessité de faire évoluer un dispositif vieux de presque trente ans. Déjà, en 2000, Lionel Jospin alors Premier ministre m'avait confié la présidence d'une Commission pour l'avenir de l'action publique qui avait avancé 154 propositions. L'an dernier, plusieurs missions et comités ont travaillé sur cette question. J'ai moi-même accepté de participer au Comité Balladur avec la perspective de faire progresser la décentralisation et la régionalisation dans notre pays.

Mais je dois dire, chers collègues, qu'au beau milieu des travaux de ce comité, certaines propositions auxquelles je me suis opposé ont préparé la contre-réforme que le gouvernement nous présente aujourd'hui dans ce projet de loi. Une contre-réforme confuse et rétrograde !

Je vous le dis avec regret, Messieurs les ministres, cette réforme, je la refuse avec le groupe socialiste, comme l'a déjà dit à cette tribune et de belle manière Jean-Pierre Sueur.

Je la refuse pour bien des raisons essentielles à mes yeux. Surtout parce qu'elle opère un renversement d'orientation par rapport à l'action conduite en ce domaine depuis 1982 et qu'elle s'inscrit en contradiction avec l'esprit du texte de notre constitution.

Mais aussi, sur un point, parce que votre réforme manque d'ambition pour répondre au défi de l'indispensable « métropolisation » de la France.

I- Qui ne voit, tout d'abord, que le texte du gouvernement, en affaiblissant les assemblées départementale et régionale face au pouvoir d'Etat, opère une recentralisation qui n'ose pas dire son nom ? Qui peut croire que le futur corps hybride des « conseillers territoriaux », appelés à remplacer les conseillers départementaux et les conseillers régionaux, pourra faire vivre dans une perspective de mouvement et de modernité ces deux assemblées aux compétences et à l'esprit si différents ?

N'en doutons pas, mes chers collègues : aucune des deux assemblées n'en sortira indemne et moins encore l'essence même de la décentralisation. D'autant que le mode de scrutin qu'on leur réserve - uninominal à un tour - non seulement constitue une nouveauté surprenante dans notre système politique mais porte un coup d'arrêt à la parité. Nous y reviendrons lors de la discussion du texte qui en traitera devant notre assemblée dans les prochaines semaines.

Après la suppression de la taxe professionnelle, qui va asphyxier financièrement les collectivités territoriales et qui constitue un véritable hold-up au profit des entreprises, le texte dont nous débattons aujourd'hui s'inscrit dans la même volonté de reprise en main.

Les plus hauts personnages de la République ont d'ailleurs dénoncé à plusieurs reprises le caractère dispendieux des collectivités territoriales alors même qu'elles représentent 75% de l'investissement public et qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 10% à la dette publique.

Très franchement, les collectivités territoriales - communes, départements et régions - n'ont pas à rougir de leur gestion, compte tenu des énormes progrès réalisés au cours des dernières années et au regard du mauvais exemple donné par l'Etat !

Messieurs les ministres, face à un tel acharnement à mettre en difficulté ces assemblées qui ont fait leurs preuves, je ne peux m'empêcher de penser que cette réforme est aussi inspirée par la volonté de prendre une revanche à terme sur la victoire de la gauche aux dernières élections départementales et régionales.

**II-** Un des autres motifs d'opposition au projet du gouvernement porte sur la question des métropoles. Comme vous le savez, je suis l'un des initiateurs de cette idée. J'approuve donc dans son principe votre proposition de créer des métropoles.

Mais sur ce point, force est de constater, Messieurs les ministres, que vous vous arrêtez en chemin ! Votre texte prévoit la création de huit métropoles. Cela me paraît largement insuffisant pour répondre aux exigences du développement urbain dans les prochaines années !

Depuis longtemps je considère que notre pays souffre de ne pas disposer de villes suffisamment puissantes, capables de concurrencer les grandes cités européennes. C'est pourquoi j'ai soutenu la proposition du Comité Balladur de créer, par la loi, onze métropoles, tout en considérant qu'il fallait aller beaucoup plus loin.

Je pense que chaque région devrait pouvoir, avec le temps, se développer autour d'une ville métropole et inversement, une métropole devrait pouvoir compter sur une région plus puissante pour se développer.

Avec huit métropoles, on est loin du compte ! D'autant qu'elles seront créées sur la base du volontariat et qu'elles sont dotées d'un statut d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce qui est un comble quand on veut tendre à l'universalité et affirmer l'attrait de notre pays. Alors qu'elles se verront attribuer de larges compétences, ce statut tourne le dos à la réalité qui s'affirmera sur le terrain et à l'avenir!

Je crois que si on veut donner toute leur force aux métropoles, il faut en faire des collectivités territoriales de plein exercice, dotées de la clause de compétence générale. Je crains malheureusement de ne pas être entendu et que, sur cet aspect essentiel, nous ne passions à côté du rendez-vous de l'Histoire par un certain manque d'ambition et permettez moi de vous le dire, par une curieuse aversion pour tout ce qui pourrait devenir trop grand, trop fort, trop efficace.

Messieurs les ministres, chers collègues, ce projet replonge notre pays dans un passé révolu et prépare mal l'avenir. Surtout, il porte un coup à cette belle idée de la décentralisation qui a permis à notre pays de se moderniser et d'être plus démocratique.

J'espère que les Français rejeteront le moment venu cette contre-réforme anti-démocratique et rétrograde, très attachés qu'ils sont à la démarche décentralisatrice dont ils ont pu mesurer depuis près de trente ans les effets positifs sur leur vie quotidienne, notamment en termes de qualité de service public et de proximité.

Si la France est bien cette République à l'organisation décentralisée qu'a votée une large majorité de notre assemblée en mars 2003, elle se doit d'aller de l'avant et non de reculer.

Quant à nous, nous participerons au débat avec la conviction et l'ardeur qui nous animaient dès 1981. Nous voulons poursuivre la réforme et non cautionner une contre-réforme.